

Auplata

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes –
97354 Rémire-Montjoly
Société anonyme au capital de 31 254 099,80 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017



RSM Paris

26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tel : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

Auplata

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes – 97354 Rémire-Montjoly
Société anonyme au capital de 31 254 099,80 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Auplata relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations

Les notes relatives aux immobilisations corporelles, incorporelles et financières des paragraphes « Règles et méthodes comptables » et « Notes sur le bilan » de l'annexe exposent les modalités d'inscription au bilan des éléments de l'actif immobilisé, de leur amortissement et de leur dépréciation qu'ils soient inscrits en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières.

Provisions pour risques et charges

La note relatives aux provisions du paragraphe « Notes sur le bilan » expose les provisions pour risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons en particulier sur ces deux éléments vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles provisions et dépréciations, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 avril 2018

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane MARIE', written in a cursive style.

Stéphane MARIE

Associé

COMPTES ANNUELS / 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	847 685	213 312	634 373	725 792
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	827 344	709 783	117 561	197 641
Fonds commercial (1)	3 688 761	3 688 761		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	28 733	28 318	414	2 657
Constructions	8 474 430	6 381 541	2 092 889	2 539 410
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 279 293	6 140 621	138 673	264 217
Autres immobilisations corporelles	1 036 499	541 891	494 608	133 867
Immobilisations corporelles en cours	9 426 233		9 426 233	4 569 934
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	16 864 164	15 516 669	1 347 495	1 347 495
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 000 000		4 000 000	
Prêts				
Autres immobilisations financières	234 230		234 230	253 618
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 707 372	33 220 896	18 486 476	10 034 632
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	63 497		63 497	82 681
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				269 164
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	34 437		34 437	8 765
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	959 196	514 165	445 031	1 125 736
Autres créances	25 342 322	25 111 601	230 721	4 293 013
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 293 799		2 293 799	8 098 990
Charges constatées d'avance (3)	417 665		417 665	237 127
TOTAL ACTIF CIRCULANT	29 110 917	25 625 766	3 485 151	14 115 476
Frais d'émission d'emprunt à étaler	6 147 369		6 147 369	300 614
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	86 965 657	58 846 662	28 118 996	24 450 722
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			59 836	21 291
(3) Dont à plus d'un an (brut)			25 154 927	22 744 866

 Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 444 101	13 448 340
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	91 751	66 940 299
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	43 179	43 179
Réserves statutaires ou contractuelles		104 878
Réserves réglementées	10 957 238	1 158
Autres réserves	1	1
Report à nouveau		-60 725 561
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-14 768 722	-7 753 371
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 767 548	12 058 922
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 209 244	952 836
Provisions pour charges	715 370	779 920
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 924 614	1 732 756
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	4 537 600	
Autres emprunts obligataires	4 411 996	4 414 735
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 284	1 609
Emprunts et dettes financières diverses (3)	202 912	232 376
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 883 459	3 458 748
Dettes fiscales et sociales	669 935	708 632
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 689 320	1 517 500
Autres dettes	28 328	325 444
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	15 426 833	10 659 044
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	28 118 996	24 450 722
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 736 500	5 736 500
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 690 333	4 922 544
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 284	1 609
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	2 159 072	5 437 620
Production vendue (services)	1 666 253	2 339 484
Chiffre d'affaires net	3 825 325	7 777 105
Dont à l'exportation		
Production stockée	-269 164	269 164
Production immobilisée	357 998	1 157 261
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	7 489 112	1 312 441
Autres produits	146 367	20 202
Total I	11 549 638	10 536 172
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 236 141	2 040 019
Variations de stock	19 184	188 216
Autres achats et charges externes (a)	15 482 845	9 022 433
Impôts, taxes et versements assimilés	272 432	286 460
Salaires et traitements	1 090 127	1 886 576
Charges sociales	6 136	946 789
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	979 055	1 005 186
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	359 623	175 080
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		779 920
Autres charges	215 840	68 961
Total II	19 661 382	16 399 639
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 111 744	-5 863 467
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	407 700	387 124
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	-550	21 022
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	53 399	23 052
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	460 549	431 198
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 400 000
Intérêts et charges assimilées (4)	505 044	622 860
Différences négatives de change	164 224	440 517
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	669 268	2 463 376
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-208 719	-2 032 179
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-8 320 463	-7 895 646


Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	157 420	134 225
Sur opérations en capital	21 000	4 882 366
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	68 214	1 826 225
Total produits exceptionnels (VII)	246 634	6 842 816
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	373 503	540 456
Sur opérations en capital	41 667	4 716 172
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 279 722	1 443 915
Total charges exceptionnelles (VIII)	6 694 892	6 700 542
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 448 258	142 274
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	12 256 821	17 810 186
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 025 543	25 563 557
BENEFICE OU PERTE	-14 768 722	-7 753 371
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	252 568	311 254
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	106 347	134 225
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	7 333	39 065
(3) Dont produits concernant les entités liées		349 832
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA AUPLATA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 28 118 996 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 14 768 722 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26 décembre 2016, en application des articles L.123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions et Brevets :

- Concession Dieu Merci : 8 à 14 ans
- Logiciels : 3 ans

* Constructions :

- Bureaux : 3 à 7 ans
- Camp : 3 à 10 ans
- Usine : 7 ans
- Magasin : 7 ans
- Laboratoire : 7 à 10 ans
- Atelier mécanique : 7 ans
- Bâtiment Gold Room : 10 ans
- Voies de terre et voies d'eau : 2 à 7 ans
- Digue : 1 à 5 ans
- Thiosulfate : 1 mois à 4 ans

* Agencements des constructions :

- Agencement terrain - Fosses : 5 ans

Règles et méthodes comptables

- Réhabilitation / Revégétalisation : 1 à 11 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 1 mois à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 16 015 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),

 **Règles et méthodes comptables**

- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (minière)
- âge de départ supposé 62 ans,
- taux d'actualisation 1.30% (Iboxx),
- taux de charge 50%,
- turn-over : 15% jusqu'à 34 ans, 10% de 35 à 45 ans, 5% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 0.5%, inflation incluse,
- table INSEE de mortalité 2012-2014

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

1. Faits marquants de l'exercice

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Il exerce toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane Française, et notamment l'exploration, l'extraction et le traitement du minerai ; l'affinage de l'or brut produit est quant à lui étant sous-traité auprès d'industriels indépendants.

Auplata est également présente en Côte d'Ivoire depuis 2015 à travers la société OMCI (OSEAD MINING COTE D'IVOIRE), sa filiale à 50 % détenue avec le Groupe Atlantique. Les deux projets miniers principaux sont Mont Goma et Adzopé ainsi qu'un patrimoine minier au Cameroun (184 autorisations d'exploitation de 1 ha chacune, et un permis de recherche d'une superficie de 500 km²).

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe AUPLATA a poursuivi la transformation stratégique de son modèle économique en décidant de se concentrer sur la valorisation de ses permis au travers de partenariats avec des acteurs majeurs ou en propre et sur l'exploitation de l'or par cyanuration en lieu et place des techniques d'extraction par gravimétrie primaire (exploitation de la saprolite).

Le groupe AUPLATA a renforcé ses positions dans les métaux précieux (Argent) et autres métaux (Zinc et Plomb) par une prise de participation dans la société OMM actionnaire majoritaire de la Compagnie Minière de Touissit.

1.1. Activité de production minière

Suite au changement de son modèle économique et à l'arrêt de ses usines gravimétriques, la production d'or d'AUPLATA continue son repli en 2017. Les efforts du groupe se concentrent sur la modernisation de l'outil de production et la construction de l'usine de cyanuration en vue de l'exploitation des rejets de Dieu Merci.

1.1.1 Evolution de la production d'or

La production de l'exercice 2017 a été impactée par l'arrêt de toute production gravimétrique pour l'exploitation de la saprolite et la revue du portefeuille de sous-traitants miniers ayant conduit le Groupe à ne retenir qu'un nombre limité de partenaires pour l'exploitation alluvionnaire.

Sur l'ensemble de l'année 2017, la production d'or s'élève à 67 kg pour un chiffre d'affaires 2,2 M€. Cette production provient exclusivement de la sous-traitance minière, issue de l'exploitation alluvionnaire.

1.1.2 Construction de l'usine de Dieu Merci

Suite à l'obtention des autorisations administratives obtenues en 2015 sur le site de Dieu Merci et à la décision du conseil d'administration d'Auplata de 2016, Auplata a entrepris la construction de l'usine de cyanuration afin de traiter les rejets issus du traitement gravimétrique et stockés sur le site de Dieu Merci.

A la suite d'un appel d'offres international, Auplata a conclu en mars 2017 avec la société d'ingénierie minière SGS Bateman, filiale sud-africaine du groupe international SGS, un contrat de construction comprenant la finalisation des études d'ingénierie détaillées, les approvisionnements en matériel, le montage des équipements et la mise en service de cette unité industrielle.

Compte tenu de la situation économique et sociale fortement pénalisée par la grève générale en Guyane française aux mois de mars et d'avril, les commandes de matériel ont été perturbées. Auplata a, malgré ces difficultés, obtenu la certitude auprès de SGS BATEMAN d'un planning révisé de livraison de l'usine, de telle sorte qu'elle puisse avoir lieu au premier trimestre 2018 pour une mise en service au troisième trimestre 2018.

1.1.3 Valorisation des rejets de Dieu Merci

Les résultats de la première campagne de forage de 2016 portant sur un l'étude d'un tiers des rejets a démontré la présence de ressources représentant environ une tonne d'or (dont 740 kg de ressources mesurées) sur le périmètre examiné.

Dans la continuité de cette étude, Auplata a procédé à l'évaluation de ces rejets par un expert financier indépendant. Cette évaluation a conduit à estimer la valeur nette des rejets tenant compte des coûts de construction de l'usine de cyanuration et du coût de l'exploitation à un montant compris entre 10,9 M€ et 13,2 M€.

1.2. Activité d'exploration minière

1.2.1 Activité exploration en propre

Auplata continue de valoriser ses permis qui ne font pas l'objet d'un partenariat stratégique. Cette activité concerne les PEX Yaou (via sa filiale SMYD), le PER Couriège et des trois concessions de Dieu Merci.

Dans cette perspective, elle a notamment fait procéder par le par le cabinet de conseil et d'ingénierie SOFRECO, à une nouvelle évaluation de ses actifs miniers situés sur les sites de Yaou et Dorlin.

Faits caractéristiques

Cette évaluation a pris la forme d'une étude de cadrage dite « Scoping study », dont la méthodologie d'élaboration respecte les standards du code JORC (Joint Ore Reserve Committee) – normes internationales majoritairement utilisées à ce jour pour estimer et rendre compte des ressources et réserves minérales –, intégrant les études minières et de traitement du minerai. Cette étude s'est appuyée sur la base de données documentaires d'Auplata relatives aux sites de Yaou et Dorlin. Elle a permis d'estimer la production d'or potentielle des deux sites, les coûts d'exploitations liés et l'investissement initial nécessaire au développement d'une future usine de production d'or. Ces estimations ont été réalisées par le cabinet SOFRECO, sur la base d'un niveau de ressources inférées.

Cette étude a été complétée par une évaluation financière de ces actifs, réalisée par un expert indépendant international member d'un cabinet d'audit de premier plan, L'évaluation financière a conduit une valorisation des actifs miniers de Yaou et Dorlin comprise entre 61,6 M€ et 75,8 M€ dont 44,3 M€ et 51,3M€ pour le seul actif de Yaou.

Dès le premier trimestre 2018, AUPLATA pilotera de nouvelles études ayant pour but d'établir un plan d'études et travaux dont l'objectif sera d'augmenter le niveau de confiance des ressources vers des niveaux de ressources « indiquées » et « mesurées ».

1.2.2 Accords de Partenariat Stratégiques

Les accords de partenariats stratégiques concernent les permis ARMINA (Iracoubo Sud et Bon Espoir) avec NEWMONT depuis 2014 et OMCi (Mont Goma et Adopzé) avec NEWCREST depuis 2016.

1.3. Opérations de croissance externe

Au troisième trimestre 2017, Auplata s'est renforcé dans les métaux précieux en procédant à l'acquisition de 4,82% d'Osead Maroc Mining, laquelle acquisition est associée, dès lors qu'Auplata détiendra au moins 5 % d'Osead Maroc Mining, à une option d'achat pour l'acquisition progressive de 100% d'Osead Maroc Mining, qui détient 38% du capital de la Compagnie Minière de Touissit, société cotée à la Bourse de Casablanca

Auplata a la possibilité de devenir le principal actionnaire, à travers Osead Maroc Mining (OMM), de la Compagnie Minière de Touissit après exercice intégral de l'option d'achat d'une durée de 5 ans, sous réserve qu'OMM conserve sa participation au sein de la Compagnie Minière de Touissit

A travers cette acquisition, Auplata diversifie ses activités dans les métaux précieux (argent) et d'autres métaux (plomb, zinc) et bénéficie via OMM de la politique de distribution de dividendes de la Compagnie Minière de Touissit.

Le prix d'acquisition total de la participation d'OMM en cas d'exercice intégral de l'option d'achat d'une durée de 5 ans est de 82,9 M€ dont 4 M€ pour 4,82 % d'OMM, 78,75 M€ pour 95,18 % d'OMM dont 75 % devant être payés en numéraire et le solde, en numéraire ou en actions nouvelles Auplata, au choix d'Auplata

1.4. Financement de l'activité

1.4.1. Financement obligataire par émission réservée d'OCABSA

Le 13 avril 2017, Auplata a signé avec Bracknor Investment, un contrat de financement par émission réservée d'OCABSA (Obligation Convertible en Actions avec Bons de Souscription d'Action) dont les principaux termes sont exposés ci-après :

- tirage d'une première tranche de 426 OCA assorties de BSA (OCABSA), d'un nominal de 5000 euros de nominal chacune émise à coupon zéro, émises en dessous du pair (94%) ;
- l'émission de 19 bons d'émissions de 320 OCABSA de 5000 euros de nominal chacune émise à 94% du pair ;
- « Commitment fees » ou frais d'engagement d'un montant de 1,63 M€ (5% de la valeur totale de l'emprunt), avec paiement étalé sur les 6 premières tranches ;
- Frais d'intermédiation: 5% des montants effectivement tirés.

Ce financement pouvait se traduire par un financement total de 30,5 M€ (27,3 M€ nets des frais).

Ce contrat a été interrompu le 19 octobre 2017. A la date d'interruption du contrat la situation était la suivante :

- 6 tranches utilisées ;
- 14 bons d'émissions d'OCABSA encore détenus par Bracknor ;
- 262 OCA restant à convertir ;
- 5 793 522 BSA 1 en circulation et 1 013 000 BSA 2 . répartis ainsi :

Répartition des BSA BRACKNOR :

Terme	Nb. BSA	Prix.Ex (€)	Nb. BSA 2	Prix Ex. (€)
22-avr	614 423	1,04	213 000	3,00
22-mai	695 652	0,69	160 000	3,00
22-mai	827 586	0,58	160 000	3,00
22-juin	1 021 276	0,47	160 000	3,00
22-juil	1 263 157	0,38	160 000	3,00
22-août	1 371 428	0,35	160 000	3,00

Faits caractéristiques

Le 19 octobre 2017, il a été signé le rachat de 50% des BSA Bracknor ainsi que, la suspension de la conversion des 262 OCA jusqu'au 31.12.2017, et le rachat des obligations non encore converties pour la somme de 1 506 500 €. Auplata bénéficiait d'une option de rachat des BSA résiduels au prix de 700 000 € avec une pénalité de €70k si l'option n'était pas exercée. La première pénalité de €70k a été payée. Le montant de 1 506 500 euros a été réduit à 1 456 500 euros et un nouvel accord a été signé le 02 janvier 2018 pour étendre l'option d'achat des 50% des BSA résiduels avec une nouvelle pénalité de 70 K€ si le l'option n'est pas exercée.

Au 31 décembre 2017, les 3 403 261 BSA étaient encore détenus par Bracknor.

En janvier 2018, les 262 OCA acquises par Auplata, ont été revendues pour leur montant nominal à EHGO qui a procédé à leur conversion en janvier 2018.

En 2017, l'opération s'est traduite par un apport financier net de frais de 7,4 M€.

1.4.2. Financement obligataire par conversion d'ODIRNANE

Le 30 octobre 2017, la société a conclu un contrat de financement par émission d'ODIRNANE avec BSA attachés avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO »). Ce financement d'un nominal maximal de 60 m€ en cas de tirage de la totalité des 30 tranches (hors exercice des BSA) présente les caractéristiques suivantes :

- 30 tranches avec des BSA attachés aux 1 ère et 7ème tranches
- Caractéristiques des tranches : 400 Obligations convertibles d'un montant nominal de 5 000 € chacune émise à 94% du pair ;
- Frais d'engagement ou « Commitment fees » 4,2 M€ payée en actions émises suite à une augmentation de capital réservée au fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund.

L'opération pourrait ainsi se traduire par un apport maximum de fonds propres de 91,4 M€ :

- 56,4 M€ correspondant à la souscription de la totalité des ODIRNANE (soit un prix de souscription égal à 94 % du montant nominal de la totalité des ODIRNANE de 60 M€)
- 35,0 M€ correspondant à l'exercice de la totalité des BSA

Les tranches sont soit émises de manière régulière (toutes les 25 jours de bourses durée réduite à 15 jours et 10 jours de bourse par les avenants de janvier et mars 2018) ou par accélération (« investor call »)

Le 21 novembre 2017, Auplata a exercé une tranche et émis des bons de souscriptions représentant un total de 5 tranches de 400 ODIRNANE chacune sur le maximum de 30 que prévoyait le contrat :

- 400 ODIRNANE d'un montant nominal de 5000€ chacune émise à 94% du pair
- 5 bons d'émission d'ODIRNANE donnant accès à 400 ODIRNANE et 10,4M€ de BSA (34_666_666 BSA au prix d'exercice de 0,30 cts)

Suite à l'assemblée générale du 18 décembre 2017, le solde des 24 bons d'émissions d'ODIRNANE donnant accès à 400 ODIRNANE représentant un financement d'un montant nominal de 48 M€ ainsi qu'un potentiel de 24,6 M€ en cas d'exercice de BSA (82 000 000 de BSA au prix d'exercice de 0,30 cts) a été autorisé.

Au 31 décembre 2017, 2 tranches ont été tirées représentant une trésorerie nette de 3,5 M€

1.5. Evénements Juridiques

1.5.1 Augmentations de capital

1.5.1.1 Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Non applicable

1.5.1.2 Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Les conversions d'OCA issues des contrats de financement Bracknor et EHGO ont conduit à des augmentations de capital successives.

Les frais d'engagements de 4,2M€ liées au financement EHGO ont été payé en actions Auplata et ont donné lieu à une augmentation de capital de 16 800 000 actions de 0,25 cts chacune. Cette augmentation de capital a été autorisée par le conseil d'administration en date du 18 octobre 2017 agissant par délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2016 et mise en œuvre par le Directeur Général par décision du 21 novembre 2017.

1.5.1. Réduction de capital

Au cours de l'AGE du 18 décembre 2017, il a été décidé :

Faits caractéristiques

(i) Résorption des pertes par imputation sur les postes « Réserves statutaires ou contractuelles » et « Primes d'émission, de fusion, d'apport »

- du fait de la conversion d'Obligations Convertibles en Actions émises le 31 août 2017 et suite à la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 4.200.000 euros décidée par le Conseil d'administration du 18 octobre 2017, le capital social s'élevait au 18 décembre 2017 à 24.900.180,75 euros et est divisé en 99.600.723 actions de 0,25 euro de nominal chacune,
- les pertes antérieures telles qu'elles apparaissent au report à nouveau dans les comptes approuvés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, après affectation, s'élevaient à 68.478.932 euros ;
- Il a été décidé de résorber les pertes antérieures, en les imputant sur :
 - le poste « Réserves statutaires ou contractuelles », à hauteur de 104.878 euros, ce poste étant ramené à zéro ;
 - le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport », à hauteur de 68.374.054 euros, ce poste étant ramené à 428.208 euros.
 - Le report à nouveau débiteur est ainsi ramené de 68.478.932 euros à zéro.

(ii) Réduction du capital social pour cause de pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action

L'AGE a décidé :

- de réduire le capital social d'un montant de 10.956.079,53 euros pour ramener le montant du capital social de 24.900.180,75 euros à 13.944.101,22 euros, par imputation des pertes de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2017, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de vingt-cinq centimes (0,25) d'euro à quatorze centimes (0,14) d'euro ;
- d'affecter le montant de 10.956.079,53 euros, résultant de la réduction de capital, à un compte de réserves indisponibles intitulé « Réserve spéciale pour pertes futures » sur lequel sera imputé, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et à due concurrence, la perte de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2017 et résultant des comptes sociaux dûment approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ;
- que ce montant de 10.956.079,53 euros, affecté au poste de réserves indisponibles intitulé « Réserve spéciale pour pertes futures », ne sera pas distribuable et ne pourra recevoir d'autre affectation;
- a fixer le capital social à 13.944.101,22 euros qui demeurerait divisé, au 18 décembre 2017, en 99.600.723 actions d'un montant nominal de 0,14 euro chacune.

1.5.2. Bons de souscription d'actions

1.5.2.1. BSA-2014

En date du 30 juin 2014, la société Auplata a émis 878.154 bons de souscription d'actions (« BSA-2014 ») qui ont été intégralement souscrits par le président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt et dont 292 718 BSA 2014 ont été annulés au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2017, les 585.436 BSA-2014 en vigueur au 31 décembre 2016 ont été annulés, suite à la renonciation de Monsieur Jean-François Fourt à leur bénéfice dans le cadre de sa démission de l'ensemble de ses mandats.

1.5.2.2. BSA-2015

En date du 30 juin 2015, la société Auplata a émis 2.486.020 bons de souscription d'actions (« BSA-2015 ») dont 1.638.345 ont été souscrits par le Président Directeur Général Jean-François Fourt, à hauteur de 960 620 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué Nagib Beydoun à hauteur de 301.205 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué et administrateur Didier Tamagno, à hauteur de 188 260 BSA-2015 et par Arié Flack consultant du Groupe AUPLATA à hauteur de 188 260 BSA-2015.

L'exercice d'un BSA-2015 donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,42 euro (dont 0,25 euro de nominal et 1,17 euro de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs.

Au 31 décembre 2017, un solde de 376 520 BSA-2015 demeure en vigueur à la suite des démissions de Jean-François Fourt et Nagib

Faits caractéristiques

Beydoun de l'ensemble de leurs mandats.

Au 31 décembre 2017, les 376 520 BSA-2015 en vigueur ne sont pas exerçables.

Les BSA-2015 dont les conditions d'exercice prévoient un critère de performance lié sur l'évolution du cours de bourse ont été valorisés selon une approche basée sur les méthodes de simulation Monte-Carlo.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans, est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Cependant le prix d'émission des BSA-2015 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel.

1.5.2.3. BSA-2015-2

En date du 4 septembre 2015, la société Auplata a émis 1.725.190 bons de souscription d'action (« BSA-2015-2 »), intégralement souscrits par le Président Directeur Général Jean-François Fourt.

Au 31 décembre 2017, les 1.725.190 BSA-2015-2 ont été annulés à la suite de la démission de Monsieur Jean-François Fourt.

1.5.2.4. BSA Bracknor

Le financement Bracknor a donné lieu à l'émission de BSA dont les conditions d'exercice sont décrits au point 1.4.1 50% des BSA Bracknor sont détenus par Auplata.

1.5.2.5. BSA EHGO

Le financement EHGO a donné lieu à l'émission de 17 333 333 BSA 1 au prix d'exercice de 0,30 € et 17 333 333 BSA 2 au prix d'exercice de 0,30 €.

1.5.3. Actions gratuites

Il est rappelé que lors de sa réunion du 16 septembre 2016, le conseil d'administration d'Auplata, a conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 dont l'adoption a été confirmée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2016, et sur la recommandation du Comité des rémunérations, voté un plan d'attribution gratuite de 3 769 115 actions de 0,25 euro de nominal soit un montant nominal total de 942 278,75 euros aux bénéficiaires suivants :

Jean-François FOURT, Président Directeur Général 2.689 115

Didier TAMAGNO, Directeur Général Délégué 240.000

Nagib BEYDOUN, Directeur Général Délégué 240.000

Gilles BOYER, Directeur Financier 600.000

Les actions attribuées gratuitement devaient définitivement acquises par chacun des bénéficiaires sans condition de performance au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'une année, sous réserve de (i) l'existence, à l'expiration de la Période d'Acquisition, de réserves, primes d'émission et/ou bénéfiques, dans les comptes d'AUPLATA d'un montant au moins égal à 942.278,75 euros après déduction des pertes et du report à nouveau, afin de créer le nombre d'actions ordinaires nouvelles nécessaires au profit des bénéficiaires et (ii) au maintien, pour les bénéficiaires, de leur situation de salariés ou de mandataires sociaux.

A la suite de la démission du mandat de Monsieur Nagib Beydoun le 8 novembre 2016 et de la cessation des fonctions de Monsieur Gilles Boyer le 23 juin 2017, ces derniers ont perdu leur droit au bénéfice de 840 000 actions gratuites

Dans la mesure où les comptes de la Société à la date d'acquisition des actions gratuites ont fait apparaître des réserves et primes d'émission d'un montant négatif après déduction des pertes et du report à nouveau, la décision d'attribution gratuite d'actions en date du 16 septembre 2016 au profit des bénéficiaires, Monsieur Jean-François Fourt et Monsieur Didier Tamagno est devenu caduque L'annulation de ce plan d'attribution gratuite d'action s'est traduite dans les comptes par une reprise de charges sociales.

Faits caractéristiques

2. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

2.1. Activité de Production

L'ensemble des conteneurs transportant les modules de l'unité de production de cyanuration de Dieu Merci, en provenance d'Afrique du Sud, sont arrivés sur le site de l'installation.

Les opérations d'assemblage de l'unité de traitement modulaire par cyanuration ont démarré, sous la supervision et la responsabilité de SGS Bateman, société d'ingénierie de premier plan leader dans la fourniture de services d'ingénierie et de construction d'usines pour l'industrie minière.

Le montage sera assuré par les équipes de la société guyanaise STMG (Soudure Tuyauterie Maintenance Guyanaise), basée à Kourou, filiale du groupe FOSELEV.

Au total, 40 personnes interviendront au cours des opérations d'assemblage. Auplata vise de finaliser la construction de l'usine et d'initier les 1ers tests de mise en service au cours du mois de juillet 2018.

2.2. Activité d'exploration

Concernant l'activité d'exploration dirigée en propre, AUPLATA a commandé une étude auprès du cabinet de conseil et d'ingénierie SOFRECO dont l'objectif est de concevoir un programme de travaux et d'études qui définira les étapes à suivre

- (i) pour pouvoir déclarer des ressources indiquées au sens du standard JORC (Joint Ore Reserves Committee) et du standard NI43-101,
- (ii) pour pouvoir produire une scoping study ou étude de cadrage au sens du standard JORC,
- (iii) pour produire une pre-feasibility study (« PFS ») ou étude de préfaisabilité au sens du standard JORC et et au sens du standard NI43-101.

Ce programme déterminera également le coût de réalisation de chacune de ces étapes, la combinaison des ressources indiquées et de la PFS devant permettre à la société de déclarer des réserves au sens du standard JORC pour les différents sites miniers détenus par Auplata en Guyane française.

Ce programme de travaux constituera la feuille de route de l'activité d'exploration en propre.

2.3. Croissance externe

La société envisage de continuer la progression au capital de la société OMM selon l'option l'option d'achat d'une durée de 5 ans de 78,75 M€ pour 95,18 % des titres OMM

La société a franchi en avril 2018, le seuil de détention de 10% du capital d'Element ASA, et détient à ce jour 9 600 000 actions (code ISIN NO0003055808), représentant 14% du capital, ce qui en fait le principal actionnaire de la société norvégienne d'investissement dans le secteur minier cotée à la Bourse d'Oslo. A travers cette prise de participation, Auplata manifeste son intérêt pour les ressources minières d'Element ASA. Auplata croit également dans les synergies potentielles avec Element ASA, et, particulièrement, en ce qui concerne le projet d'ICO (Initial Coin Offering) de cette dernière.

Par ailleurs elle étudie toujours de potentielles acquisitions dans le secteur minier.

2.4. Financement

En Janvier 2018 les 262 OCA Bracknor encore en circulation, ont été rachetées par Auplata pour un montant de 1 456 000 euros et revendues à EHGO qui a procédé à leur conversion

Le contrat d'ORDINANE a été amendé avec une accélération du calendrier avec une tranche émise tous les 10 jours de bourses. La situation au 4 avril 2018 était la suivante

Faits caractéristiques

Demandes d'exercice de BSA1 : N/A

Demandes d'exercice de BSA2 : N/A

Tranches tirées : 10

Bons d'émission d'ODIRNANE détenus par / EHG : 20

ODIRNANE détenues par / hold by EHG : 837

BSA1 détenus par /hold by EHG : 58 333 333

BSA2 détenus par / hold by EHG : 58 333 333

Nombre d'actions total AG 18 12 2017 : 99 600 723

Nombre d'actions créées par conversion d'ODIRNANE ou exercice de BSA : 12 964 277

Pour rappel: nombre d'actions créées

par conversion des OCA Bracknor post AG 18 12 2017 : 9 357 142

Nombre d'actions total - 4 4 2018 : 221 922 142

Nombre total de droits de vote - 4 4 2018 : 221 922 142

2.5. Juridique

Les conversions de 8 premières tranches de l'emprunt EHGO et de la tranche 6 de l'emprunt Bracknor ont conduit à la création de 118 749 991 actions au cours des premiers mois de l'exercice 2018.

L'émission de la 7e tranche EHGO a donné lieu à la souscription par le fonds EHGO de 82 000 000 BSA à un prix d'exercice de 0,30 € (41 000 000 de BSA 1 et 41 000 000 de BSA 2) et pouvant générer un apport en fonds propres pour Auplata de 24,6 M€.

Auplata a prolongé son accord avec Bracknor afin de conserver sa faculté de racheter les BSA encore détenus par Bracknor.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	847 685			847 685
- Fonds commercial	3 688 761			3 688 761
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	825 250	2 094		827 344
Immobilisations incorporelles	5 361 695	2 094		5 363 789
- Terrains	28 733			28 733
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 883 772	62 891		1 946 663
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	6 527 767			6 527 767
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 311 071	22 033	53 811	6 279 293
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	462 758	419 844		882 602
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	145 351	8 547		153 897
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	4 569 934	4 856 299		9 426 233
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	19 929 385	5 369 614	53 811	25 245 188
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	16 864 164			16 864 164
- Autres titres immobilisés		4 000 000		4 000 000
- Prêts et autres immobilisations financières	253 618		19 388	234 230
Immobilisations financières	17 117 782	4 000 000	19 388	21 098 394
ACTIF IMMOBILISE	42 408 863	9 371 708	73 200	51 707 372

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 094	5 369 614	4 000 000	9 371 708
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 094	5 369 614	4 000 000	9 371 708
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			19 388	19 388
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		53 811		53 811
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		53 811	19 388	73 200

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Géologie Dieu Merci	7 778	
Géologie Couriège	504 702	
Géologie Elysée	335 205	
Frais de recherche	847 685	

Explication à la dérogation aux règles d'amortissement sur une durée maximale de 5 ans :

La société AUPLATA dispose sur le site de Dieu Merci des concession ci-dessous:

CONCESSION DIEU MERCI

N° permis : 04/08

Superficie : 102,40 Km²

Echéance du droit minier : 31/12/2018

CONCESSION LA VICTOIRE

N° permis : 03/08

Superficie : 21,60 Km²

Echéance du droit minier : 31/12/2018

CONCESSION RENAISSANCE

Notes sur le bilan

N° permis : 02/08

Superficie : 12,50 Km²

Echéance du droit minier : 31/12/2018

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.

Au 31 décembre 2015, la durée de vie résiduelle des concessions est de 3 ans pour l'ensemble des concessions.

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	3 688 761
Total	3 688 761

Le fonds commercial résulte du mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011.

Dépréciation du fonds commercial : 3 688 761 euros

Immobilisations corporelles

Ces courtes durées, mentionnées dans les Règles et méthodes comptables, s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation en forêt équatoriale, en Guyane française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 4 856 K€

Les immobilisations en cours s'élèvent à 9 425K€ et elles se décomposent de la manière ci-dessous:

- * 1 529K€ Production immobilisée UMTMA DM divers
- * 3 345K€ Production immobilisée Usine cyanuration
- * 2 800 K€ Production immobilisée UMT DM - Terrassement
- * 459 K€ Production immobilisée Construction camp / UMTMA
- * 935 K€ Production immobilisée DM - Piste
- * 339 K€ Immobilisations en cours, en attente d'activation
- * 18 K€ Immobilisations en attente de defiscalisation

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU COMPAGNIE MINIERE DOR	1 400	-4 939	100,00	1 400		4 345		200	-794	
SASU SOCIETE MINIERE YAOU D	20 360	-38 310	100,00	13 868		18 047		1 556	-1 591	
SARL ARMINA RESSOURCES MINI	2 400	-2 805	100,00	1 555	1 307	945		1	-137	
SAS VERDAL REFORESTAGE	10	-352	66,00	7	7	344			-138	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	68	-1 776	50,00	34	34				-497	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	121 892	91 419		213 312
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	627 609	82 174		709 783
Immobilisations incorporelles	749 501	173 593		923 094
- Terrains	26 076	2 243		28 318
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 471 033	115 612		1 586 645
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 467 285	393 800		2 861 085
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 046 854	105 911	12 145	6 140 621
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	391 876	47 395		439 271
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 365	20 255		102 620
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 485 489	685 216	12 145	11 158 560
ACTIF IMMOBILISE	11 234 990	858 809	12 145	12 081 654

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

	Montant
Consommables combustibles	51 225
Gasoiil détaxé	12 273
Sulfate cuivre	
Cyanure	
Autres produits	
Graisse	
Marteaux	
Boulets	
Pièces détachées	
Essence	
Lubrifiants	
OR	
TOTAL	63 497

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 26 953 413 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	234 230	59 836	174 394
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	959 196	959 196	
Autres	25 342 322	203 518	25 138 803
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	417 665	401 541	16 124
Total	26 953 413	1 624 092	25 329 321
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
FACTURE A ETABLIR	237 232
Charges sociales - produits Ó	22 221
Total	259 453

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Créances clients	514 165
Comptes courants	25 111 601
TOTAL	25 625 766

Charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 6 147 K€ et correspondent aux frais d'émission des emprunts obligataires suivant :

- Emprunt obligataire 2014 pour 180 K€
- Emprunt BRACKNOR pour 52 K€
- Emprunt BLUE OCEAN pour 5 915 K€

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 444 101,14 euros décomposé en 103 172 151 titres d'une valeur nominale de 0,14 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	53 793 358	0,25
Titres émis pendant l'exercice	49 378 793	0,14
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	103 172 151	0,14

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-60 725 561
Résultat de l'exercice précédent	-7 753 371
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-68 478 932
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	-68 478 932
Report à Nouveau	
Total des affectations	-68 478 932

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	13 448 340		11 951 841	10 956 080	14 444 101
Primes d'émission	66 940 299			66 848 548	91 751
Réserve légale	43 179				43 179
Réserves générales	104 878			104 878	1
Réserves réglementées	1 158		10 956 080		10 957 238
Report à Nouveau	-60 725 561			-60 725 561	
Résultat de l'exercice	-7 753 371	7 753 371	-14 768 722	-7 753 371	-14 768 722
Autres répartitions		-68 478 932			
Total Capitaux Propres	12 058 922	-60 725 561	8 139 199	9 430 573	10 767 548

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	952 836	500 000	243 592		1 209 244
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	779 920		64 550		715 370
Total	1 732 756	500 000	308 142		1 924 614
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			239 928		
Financières					
Exceptionnelles		500 000	68 214		

Sur les litiges

- Protocole transactionnel entre Auplata et le BRGM :

En date du 15 avril 2016, Auplata et le BRGM ont signé un avenant au Protocole transactionnel en date du 23 juillet 2014 aux termes duquel Auplata doit payer au BRGM un montant de 1 500 000 €, assorti d'un taux d'intérêt de 4,5% par an, amortissable sur 10 ans avec un différé d'amortissement de 3 ans.

Cet avenant rappelle les modalités d'exécution du contrat « take or pay » aux termes duquel lequel Auplata s'est engagée à payer au BRGM une rémunération annuelle de 150 000 € par an et ce pour 3 ans.

- Litige fournisseur SBTPME :

La société de bâtiment et de travaux publics en milieu extrême (SBTPME) avait assigné Auplata en juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

Auplata a été condamnée en date du 27 octobre 2016 en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450 000 € à titre de dommages-intérêts, avec exécution provisoire.

Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata a fait appel du jugement du 27 octobre 2016.

- Litige prud'homal :

Suite à la fermeture du site de Yaou, le Groupe AUPLATA a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique.

Aux termes d'un jugement rendu le 21 septembre 2016 par le conseil des prud'hommes de Cayenne, la société Auplata a été condamnée à payer à 2 salariés un montant total de 235 K€ au titre d'indemnités de licenciement

Notes sur le bilan

La société Auplata a fait appel du jugement du 21 septembre 2016.

LES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

• Remise en état :

Elles correspondent à la provision pour remise en état. Elle couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit au 31 décembre 2036 et du site d'Elysée (Paul Isnard) sur la durée du contrat d'amodiation conclu avec la société SOTRAPMAG se terminant au 31 décembre 2018.

Le calcul de cette provision se base sur les engagements prévus dans le rapport ICPE.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.
- Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :
- Re-profilage, re-talutage et re-végétalisation des fosses d'extraction ;
- Traitement des eaux de ruissellement, digues,
- Démontage des installations,
- Elimination des déchets.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

• Protocole d'accord entre AUPLATA et Jean François Fourt :

Suite à la démission de Jean François FOURT de ses fonctions de président du conseil d'administration, AUPLATA a décidé d'allouer à Jean François FOURT une indemnité de départ qui sera versée selon les modalités suivantes :

- Une première échéance d'un montant de 250 K€ payé dans un délai de 15 jours à compter de l'assurance - telle qu'appréciée par le directeur général - reçue par la société de son refinancement par voie d'ODIRNANE souscrites par le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund;
- Une seconde échéance d'un montant de 500 K€ qui sera payée dans un délai de 15 jours à compter de la réalisation du "commissioning n°3" de l'usine de Dieu Merci tel que définie dans le contrat de construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci entre AUPLATA et la société d'ingénierie SGS Bateman.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 426 833 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	4 537 600	4 537 600		
Autres emprunts obligataires (*)	4 411 996	175 496	4 236 500	
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 284	3 284		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	132 376	132 376		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 883 459	3 883 459		
Dettes fiscales et sociales	669 935	669 935		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 689 320	189 320	600 000	900 000
Autres dettes (**)	98 863	98 863		
Produits constatés d'avance				
Total	15 426 833	9 690 333	4 836 500	900 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 537 600			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	70 535			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	857 446
REDEVANCE GUYANOR	7 015
REDEVANCE GOLDENSTAR	219 397
Fournisseurs immos - FNP	189 320
INTERET COURUS/EO 2014	175 496
INTERETS COURUS A PAYER	45
PROVISION CONGES PAYES	20 581
PROVISION CONGES PAYES./CH PAT	8 974
TAXE APPRENTIS.	4 823
DIF+FORMATION	7 039
AGEFOS-CIF	176
EFFORT CONST.	7 585
TAXE TRAVAILLEUR HANDICAPE	3 600
ETAT TAXES A PAYER	379 037
RRR A ACCORDER OU AAE	6 208
Total	1 886 742

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.D AVANCE	387 452		
C.C.A. MONCEAU IND 96	204		
CCA - CAP NORD 403	4 072		
CCA SNC CAP NORD 440	3 128		
CCA SNC CN447	7 000		
CCA SNC CN474	4 400		
CCA - CAPP NORD 600	8 621		
CCA - CN 417	2 788		
Total	417 665		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	2 159 072		2 159 072
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	285 965		285 965
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	1 380 289		1 380 289
TOTAL	3 825 325		3 825 325

Les ventes d'or et d'argent de l'exercice s'élèvent à 2 159 K€, contre 5 438 K€ en 2016.

Il a été vendu au cours de l'exercice 67 kg d'or.

Les prestations de services et les produits des activités annexes s'élèvent à un total de 1 666K€. Elles correspondent essentiellement aux refacturations à nos sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant ainsi qu'aux refacturations aux filiales d'achats de biens et services (ventes de marchandises), de main d'oeuvre et de prestations de services.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 149 000 euros

Honoraire des autres services : 5 160 euros

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation	407 700	387 124
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	-550	21 022
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change	53 399	23 052
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	460 549	431 198
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 400 000
Intérêts et charges assimilées	505 044	622 860
Différences négatives de change	164 224	440 517
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	669 268	2 463 376
Résultat financier	-208 719	-2 032 179

Les avances en compte courant sont rémunérées à un taux basé sur le taux EURIBOR 1 mois +2%.

Intérêts sur les comptes courants :

- ARMINA : 11K€
- CMD : 67K€
- SMYD : 283K€
- VERDAL : 5K€
- OMCI : 42 K€

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - TRANSFERT DE CHARGES	7 160 581	
79120000 - AVANTAGE EN NATURE	17 065	
	7 177 646	
Total	7 177 646	

Les transferts de charges concernent les commitments fees des emprunts BRACKNOR et BLUE OCEAN.

Parties liées

Les parties liés concernés sont SMYD, CMD, ARMINA et VERDAL

PRODUITS :

- Prestations de services pour 286 K€
- Refacturation de biens et services pour 19 K€

CHARGES :

Notes sur le compte de résultat

- Prestations de services pour 86 K€

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 407 K€

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	157 420	134 225
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 000	4 882 366
Reprises sur provisions et transferts de charge	68 214	1 826 225
Total des produits exceptionnels	246 634	6 842 816
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	373 503	540 456
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	41 667	4 716 172
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 279 722	1 443 915
Total des charges exceptionnelles	6 694 892	6 700 542
Résultat exceptionnel	-6 448 258	142 274

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	14 387	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	22 205	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	329 579	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	41 667	
Provisions pour risques et charges	500 000	
Provisions pour dépréciation	5 779 722	
Produits des cessions d'éléments d'actif		21 000
Autres produits		51 073
Provisions pour risques et charges		68 214
Produits sur exercice antérieur		106 347
Charges sur exercice antérieur	7 333	
TOTAL	6 694 892	246 634

Les charges exceptionnelles font principalement référence à la dépréciation à 100% des comptes courants des sociétés du groupe.

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal – 28 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	16 015
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-8 336 478	-16 015	-8 320 463
+ Résultat exceptionnel	-6 448 258		-6 448 258
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-14 784 736	-16 015	-14 768 722
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Le résultat fiscal de l'exercice est une perte de 14 848KE et conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 59 105KE.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 9,53 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
Total	12	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la loi du 05 mars 2014, les engagements au titre du Droit Individuel de Formation seront transférés sur le Compte Personnel de Formation.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

La rémunération (y compris les avantages en nature) du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général s'élève à 260K€.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Engagement hors bilan d'une caution solidaire 400 000 \$	380 160
Avals et cautions	380 160
Engagements en matière de pensions	58 000
Engagements de crédit-bail mobilier	269 920
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement hors bilan SCHNEIDER SECURITIES / ICPE	527 863
Autres engagements donnés	527 863
Total	1 235 943
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Néant

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 110 325		1 110 325
Cumul exercices antérieurs			628 186		628 186
Dotations de l'exercice			222 298		222 298
Amortissements			850 484		850 484
Cumul exercices antérieurs			572 526		572 526
Exercice			193 727		193 727
Redevances payées			766 253		766 253
A un an au plus			167 054		167 054
A plus d'un an et cinq ans au plus			102 866		102 866
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			269 920		269 920
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice			261 111		261 111

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 58 000 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

